



Retrait de permis licenciement ou démission

Par **Discount**, le **21/03/2013 à 12:24**

Bonjour,
Suite à un retrait de permis, mon employeur veut que je démissionne, mais ne voulant pas, je préfèrerais qu'il me licencie. Pour cela j'ai rendez vous dans son bureau jeudi prochain, mais malheureusement je n'ai personne pour m'emmener là bas.
Est-ce considérer comme un refus de se présenter au rendez vous ? Qu'est-ce que cela peut entraîner?
Si j'arrive toute fois, à faire déplacer le rendez-vous, à une date ultérieure, il me propose 3 membres du délégué du personnel. Comme l'entreprise vient d'être rachetée, je ne connais aucun des 3, est-ce une bonne idée de se faire représenter par l'un d'eux ?
Merci pour vos réponses,
Cordialement.

Par **Lag0**, le **21/03/2013 à 13:12**

Bonjour,
Cet entretien est-il un entretien préalable à sanction pouvant aller jusqu'au licenciement ? Si oui, votre absence à cet entretien ne remettra pas pour autant en cause la procédure, l'employeur pourra poursuivre comme si l'entretien avait eu lieu.
Vous pouvez vous faire assister, et non pas représenter, par n'importe quelle personne membre de l'entreprise et pas seulement les délégués du personnel. Si vous vous rendez à cet entretien, il est effectivement conseillé de vous faire assister, ne serait-ce que pour avoir un témoin de ce qui se dit (l'idéal est que la personne qui vous assiste rédige ensuite un compte-rendu de l'entretien).

Par **moisse**, le **21/03/2013 à 14:21**

Bjr
Si vous dépendez de la convention collective des transports routiers, la suspension ou la perte du permis ne sont plus un motif de licenciement, sans que soient examinées au préalable les possibilités de reclassement, de formation ou, lorsque la suspension est courte, l'épuisement des droits à congés, récupérateurs et autres compensateurs.

Par **Discount**, le **21/03/2013** à **15:07**

Moisse : Je suis Maitre chien, mon permis me permet de me rendre sur mes sites. Comme aucun n'est à moins de 30 min en voiture, je n'ai aucun moyen de reclassement.
Lag0 : Oui c'est un entretien préalable. Je pense que je vais donc me faire assister par l'un d'eux si le rdv est reporté.
Merci de vos réponses